



# MON MASTER

s'informer

candidater

se décider

[monmaster.gouv.fr](https://monmaster.gouv.fr)

**Pour la rentrée 2026, candidatez  
dans les masters de votre choix**

**[monmaster.gouv.fr](https://monmaster.gouv.fr)**

**L'adresse unique**

**pour intégrer**

**un master**



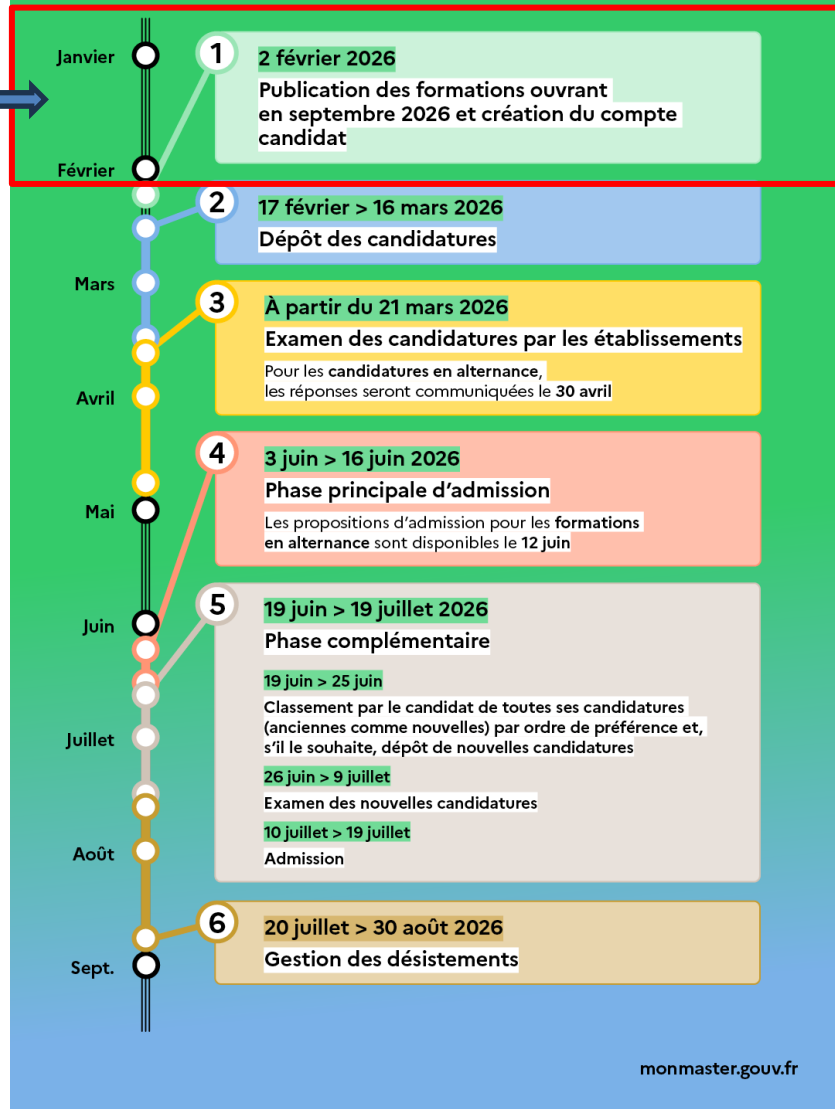
# 1. S'informer

# Calendrier 2026

Les grandes dates pour intégrer un master

L'offre de formation complète est publiée le 2 février pour vous permettre de préparer vos candidatures.

À cette date, vous pourrez également renseigner votre dossier candidat



# Qui peut candidater sur la plateforme *Mon Master* ?

## Critère de diplôme

Tous les candidats titulaires ou en préparation d'une licence ou d'un autre diplôme de niveau Bac+3

## Critère de résidence

Tous les candidats résidant en France ou dans l'espace économique européen, même de nationalité étrangère

## Critère de nationalité

Tous les candidats de nationalité d'un pays de l'Espace économique européen.

Tous les candidats de nationalité étrangère dont le pays de résidence n'est pas couvert par Études en France

## Comment s'informer ?

- Trouver tous les diplômes nationaux de master (DNM)
- Filtrer par mention de licence, par établissement, ...
- Rechercher par carte

Le site  
[monmaster.gouv.fr](http://monmaster.gouv.fr)



- Questions sur l'orientation
- Questions sur les professions, les débouchés

L'ONISEP

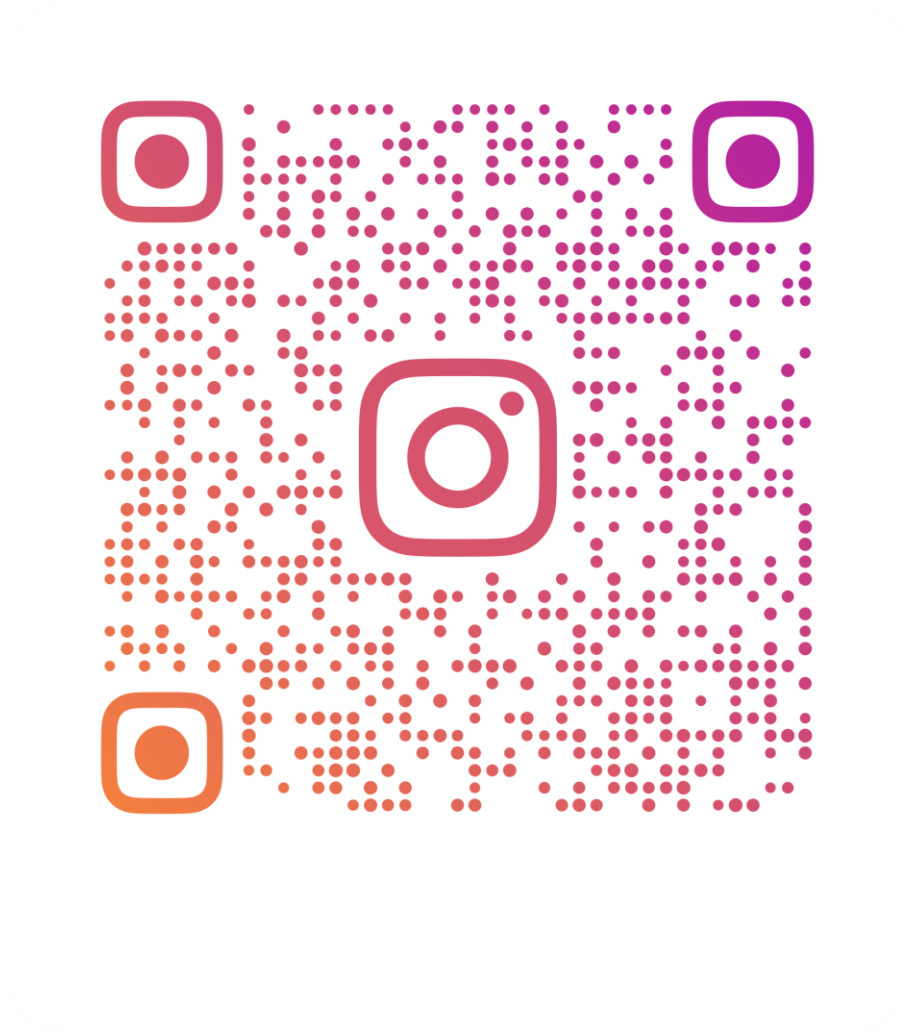


- Questions sur les formations
- Questions sur les attendus, les modalités d'examen

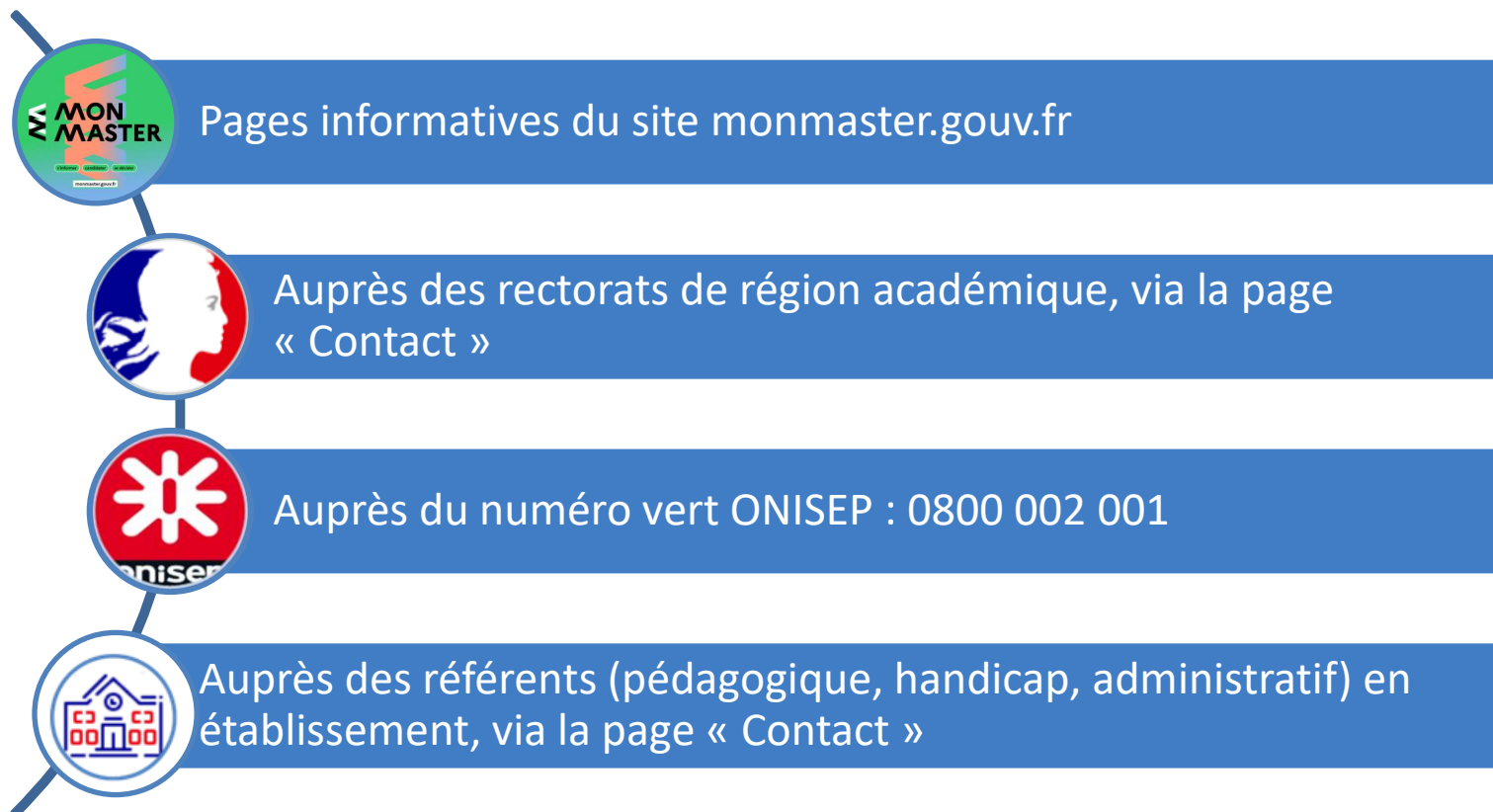
SCUIO et  
responsables de  
formation



Retrouvez Mon Master (@monmasterinfo) sur [Instagram](https://www.instagram.com/monmasterinfo)



## Comment obtenir de l'aide ?

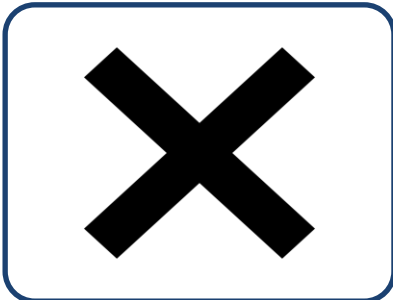


## Quelles formations sur le portail *Mon Master* ?



Les formations de première année conduisant à l'obtention du **diplôme national de master (DNM)**. Pas de candidatures en M2.

Quelques formations pour lesquelles la **candidature s'effectue directement auprès de l'établissement** (signalées par un bandeau « Candidature auprès de l'établissement »).



Ne figurent **pas** sur la plateforme les autres diplômes bac + 5 :

- autres diplômes conférant le grade de master, comme les diplômes d'IEP ou de certaines écoles de commerce, les titres d'ingénieur...

# Comment choisir une formation ?



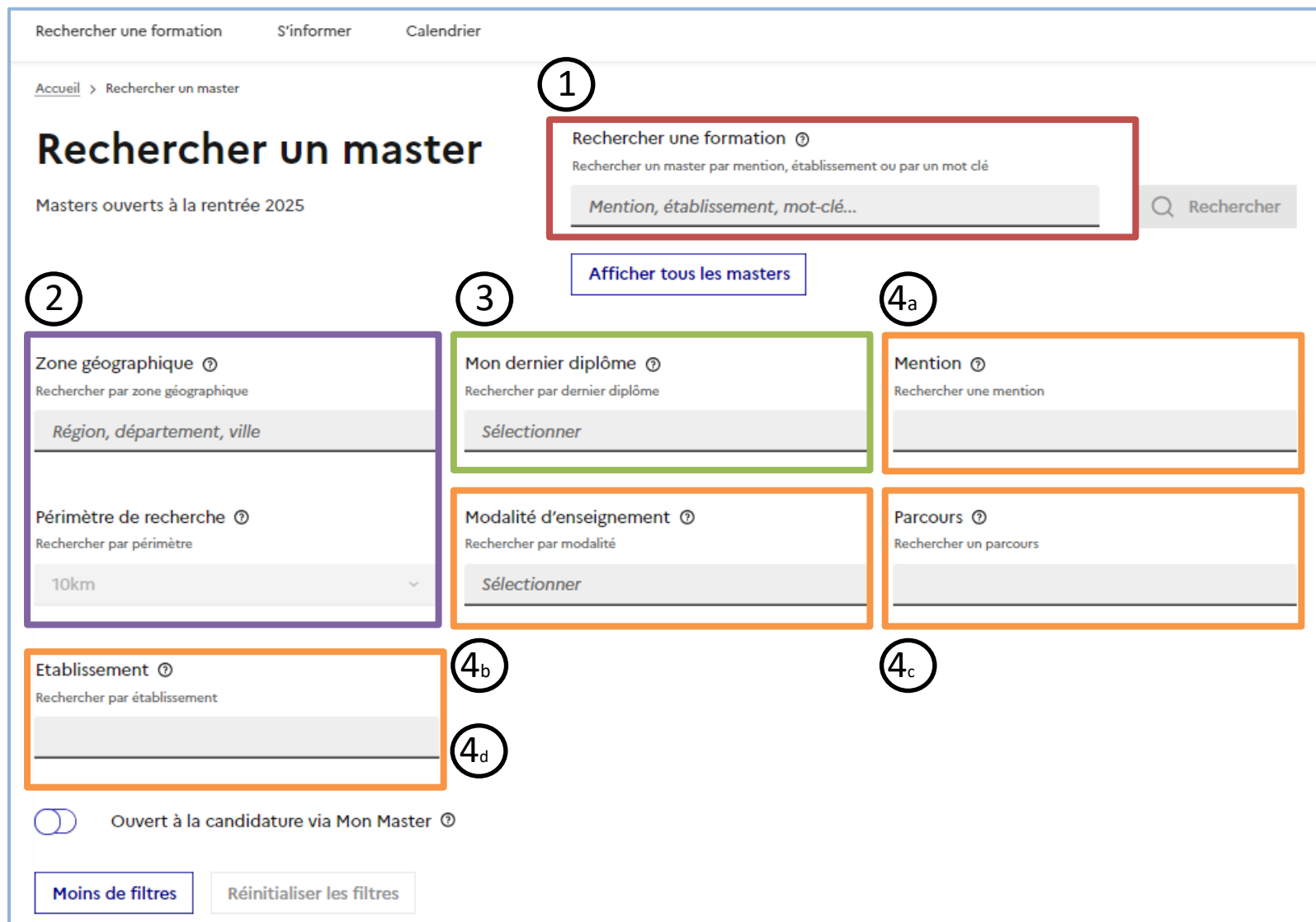
De nombreuses informations pour guider votre choix :

- Diplômes recommandés,
- Langues enseignées,
- Attendus et critères d'examen des candidatures,
- Taux d'accès,
- Etc.

**Conseil** : diversifier vos candidatures, notamment en fonction des taux d'accès, afin d'optimiser vos chances. En effet, **plus le taux d'accès est bas** (par exemple, taux d'accès de 8 %), **plus l'admission peut être difficile**.

# Utiliser les filtres pour la recherche de formations

1	Champ de recherche générale
2	Filtres géographiques
3	Filtre pour indiquer votre dernier diplôme obtenu ou en cours d'obtention
4 <sub>a</sub>	Filtre pour indiquer la/les mention(s) des formations qui vous intéressent
4 <sub>b</sub>	Filtre pour indiquer la/les modalité(s) d'enseignement des formations qui vous intéressent
4 <sub>c</sub>	Filtre pour indiquer le/les parcours des formations qui vous intéressent
4 <sub>d</sub>	Filtre pour indiquer le/les établissements qui vous intéressent



Rechercher une formation   S'informer   Calendrier

Accueil > Rechercher un master

## Rechercher un master

Masters ouverts à la rentrée 2025

1 Rechercher une formation ⓘ  
Rechercher un master par mention, établissement ou par un mot clé  
Mention, établissement, mot-clé... Rechercher

Afficher tous les masters

2 Zone géographique ⓘ  
Rechercher par zone géographique  
Région, département, ville

3 Mon dernier diplôme ⓘ  
Rechercher par dernier diplôme  
Sélectionner

4<sub>a</sub> Mention ⓘ  
Rechercher une mention

Périmètre de recherche ⓘ  
Rechercher par périmètre  
10km

Modalité d'enseignement ⓘ  
Rechercher par modalité  
Sélectionner

Parcours ⓘ  
Rechercher un parcours

4<sub>b</sub> Etablissement ⓘ  
Rechercher par établissement

4<sub>d</sub>

Ouvert à la candidature via Mon Master ⓘ

Moins de filtres   Réinitialiser les filtres

# Le master enseignement et éducation (M2E)



[Revenir à ma recherche](#)

MENTION

## Enseignement et éducation (M2E) professorat des écoles

[Cette formation](#) [Pour candidater](#) [Dans la même mention](#) [Insertion professionnelle](#)

Référence : 7708008E4LNQ

PARCOURS

### Enseignement et éducation professorat des écoles

#### Informations sur les formations de l'enseignement et de l'éducation ⓘ

Pour information, les lauréats du concours de l'enseignement et de l'éducation bénéficieront d'une place réservée en première année de master de l'enseignement et de l'éducation. Seuls doivent candidater sur cette formation via Mon Master les candidats non-inscrits au concours, ou intéressés par la formation même en cas d'échec au concours. La capacité d'accueil offerte de cette formation ne concerne donc pas les lauréats du concours.



UNIVERSITÉ DE LORRAINE

[Université de Lorraine](#)

[INSPE de l'académie de Versailles](#)

CAPACITÉ D'ACCUEIL  
2 étudiant(s)



DIPLOME NATIONAL DE MASTER CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

[Candidater](#)

[☆ Ajouter aux favoris](#)

[Plus d'informations sur le site de l'établissement](#)

Ce master prépare aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Il est accessible de droit aux lauréats des concours de l'enseignement, mais certains établissements réservent des places aux non-lauréats.

Si vous souhaitez intégrer un master M2E, **même sans être lauréat du concours**, vous devez candidater à cette formation via Mon Master.

# Les formations mixtes

Les formations mixtes sont indiquées par un badge sur la fiche de formation.



Nantes Université  
Nantes Université

Langues étrangères appliquées

Commerce international

**FORMATION MIXTE** ⓘ

Formation initiale

Alternance - Apprentissage

FC9 - Recette 2025/2026

**CAPACITÉ D'ACCUEIL : 2 ÉTUDIANT(S)**

Nantes Université - NANTES CEDEX 1 (44)

En savoir plus   ☆ Ajouter aux favoris

- Les formations mixtes peuvent être suivies **en alternance ou en classique, selon que vous disposez ou non d'un contrat.**
- Si vous acceptez une proposition d'admission de la part de l'établissement, vous êtes admis en M1.
- Puis, si vous faites valider par l'établissement, via la plateforme, un contrat ou un certificat d'engagement, vous pourrez suivre la formation en alternance.

# Le dossier candidat

Le dossier candidat est simplifié, pour vous permettre de le remplir plus efficacement.

**Il sera possible de renseigner le dossier candidat dès le 2 février**

- ✓ **Mon curriculum vitae (CV)**
- ✓ Mon baccalauréat
- ✓ Mon cursus post-baccalauréat
- ✓ Mes stages
- ✓ Mes expériences professionnelles
- ✓ Situations particulières
- ✓ Mes engagements

Mon dossier candidat > Mon curriculum vitae (CV)

## Mon curriculum vitae (CV)

Votre curriculum vitae (CV) doit notamment comprendre la description de l'ensemble de votre cursus depuis le baccalauréat.

Un CV qui présente vos expériences des plus récentes aux plus anciennes est préconisé, afin de permettre une analyse plus rapide de votre dossier par les établissements.

N'hésitez pas à indiquer dans votre CV des éléments pertinents non demandés dans le dossier candidat.

**Mon curriculum vitae (CV) \***

Téléversez votre curriculum vitae (CV).

Le fichier téléversé doit avoir une taille maximale de 2 Mo. Les formats de fichiers supportés sont : JPEG, JPG, PNG, PDF.

Assurez-vous que le nom du fichier n'est pas trop long, ne contient que des caractères latins et ne contient pas de caractère accentué.

[Rapport de jury de concours ATRF.pdf](#) ⬇

PDF – 596,07 Ko

**Supprimer le fichier**

**Enregistrer** Annuler les modifications

# Formations mises en favori



À partir du 2 février 2026, vous pouvez consulter l'intégralité de l'offre de formation pour la rentrée de septembre.

Les formations peuvent désormais être sauvegardées dans votre compte candidat et accessibles depuis « Voir mes favoris ».

La plateforme nationale des masters  
S'informer, candidater, se décider

Voir mes favoris Mon espace

Rechercher une formation S'informer Calendrier Mon tableau de bord Mes candidatures

La procédure de recrutement en première année de master pour la rentrée 2025 est désormais terminée. L'offre de formation proposée au titre de la rentrée 2026 sera disponible dès février 2026. Vous pouvez consulter le calendrier 2026 ici : [Calendrier](#). Pour obtenir des informations, vous pouvez utiliser le [formulaire de contact](#).

Accueil > Mes favoris

## Mes favoris

Vos favoris sont conservés grâce aux cookies de votre navigateur. Si vous utilisez un autre navigateur, un autre appareil ou si vous supprimez vos cookies, vous ne pourrez pas retrouver vos favoris.

Candidature via Mon Master

Candidature auprès de l'établissement

1 favori(s)

**UNIVERSITÉ DE LORRAINE**  
Université de Lorraine

### Droit des affaires

#### Sociétés et entreprises

FORMATION EN ALTERNANCE ⓘ

Alternance - Apprentissage

Alternance - Contrat de professionnalisation

FC17 - Recette 2025/2026

CAPACITÉ D'ACCUEIL : 2 ÉTUDIANT(S)

Université de Lorraine - NANCY CEDEX (54)

En savoir plus Retirer des favoris

# Le tableau de bord candidat

Un rappel de votre numéro de candidat.



Un rappel de vos candidatures et de leur statut.



Un rappel du calendrier, de la phase en cours et des échéances.



**Bonjour**  
Votre numéro de candidat : CANDPZGL3DE8. Utilisez ce numéro dans tous vos échanges avec les équipes Mon Master.

**Mes informations**  
Retrouvez ici vos informations concernant la procédure Mon Master.

**Mes candidatures hors alternance**  
Nombre de vœux comptabilisés : 0 vœux sur 15 vœux possibles.  
Vous avez actuellement 1 candidature(s) non finalisée(s), dont 1 dans des formations mixtes.  
Vous avez actuellement 0 candidature(s) finalisée(s), dont 0 dans des formations mixtes.

**Mes candidatures en alternance**  
Nombre de vœux comptabilisés : 0 vœux sur 15 vœux possibles.  
Vous avez actuellement 0 candidature(s) non finalisée(s).  
Vous avez actuellement 0 candidature(s) finalisée(s).

**Les étapes de candidature 2026** Calendrier 2026

Retrouver les étapes de la procédures Mon Master pour les formations hors alternance et en alternance

Phase	Début	Fin	Statut
Candidature toutes formations	Du 7 novembre au 16 février 2026		EN COURS
Examen des candidatures classiques	Du 24 février au 6 avril 2026		A VENIR
Examen des candidatures alternances	Du 24 février au 15 mars 2026		A VENIR
Recherche de contrat en alternance	Du 16 mars au 21 avril 2026		A VENIR

< Précédent    Suivant >



# Le portail d'information en quelques images

The screenshot shows a page from Aix-Marseille University. At the top left is the university logo and name. Below it is the text 'Direction de projets ou établissements culturels'. The main title of the training is 'Management et droit des organisations et des manifestations culturelles'. There are three buttons for learning modalities: 'Formation continue', 'Alternance - Apprentissage', and 'Alternance - Contrat de professionnalisation'. Below these are statistics: 'CAPACITÉ D'ACCUEIL : 47' and 'TAUX D'ACCÈS : 8 %'. A location pin icon is followed by the text 'Institut de management public et gouvernance territoriale - Aix-en-Provence Cedex 01 (13)'. At the bottom are two buttons: 'En savoir plus' and 'Ajouter aux favoris'.

Le logo de l'établissement qui dispense la formation

La mention de la formation

Le parcours de la formation

La modalité d'enseignement pour cette formation

Les capacités d'accueil : les places disponibles dans cette formation

Le taux d'accès lors de la campagne précédente (le rapport entre le rang de classement du dernier candidat appelé pour entrer dans la formation et le nombre de candidatures dans la formation)

Le lieu où est dispensée la formation

Le bouton « Ajouter aux favoris »

Le bouton « En savoir plus », pour accéder à la fiche détaillée de la formation

# Quelles informations trouve-t-on dans la fiche détaillée d'une formation ? (1)



Des informations supplémentaires sont disponibles :

- Les diplômes conseillés,
- Les droits d'inscription,
- Les langues vivantes enseignées,
- Le lien vers la fiche de la formation sur le site de l'établissement.

# Quelles informations trouve-t-on dans la fiche détaillée d'une formation ? (2)



Où suivre la formation ?

**Adresse**  
Institut de management public et gouvernance territoriale  
21-23, rue Gaston de Saporta  
13625 Aix-en-Provence Cedex 01

**Contacts**  
Responsable pédagogique  
✉ [djelloul.arezki@univ-amu.fr](mailto:djelloul.arezki@univ-amu.fr)  
Réfèrent handicap  
✉ [deve-bve-mh-campus-aix@univ-amu.fr](mailto:deve-bve-mh-campus-aix@univ-amu.fr)

**AMU - AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ**  
CAPACITÉ D'ACCUEIL (1)  
47 étudiants(s)

**Candidater**

☆ Ajouter aux favoris

Plus d'information sur le site de l'établissement

la bonne alternance  
Trouver un employeur avec La bonne alternance  
[Toutes les offres](#)

**Aménagements proposés aux publics à profil particulier**  
Etudiants pouvant bénéficier d'un régime spécial d'études sous certaines conditions (RSE) [en savoir plus](#)

**Attendus de la formation**  
• Diplôme d'une Licence ou un Master 1 en droit-économie ou gestion, un diplôme d'écoles de commerce équivalent, un diplôme équivalent à la Licence ou au Master 1 dans des formations culturelles ou artistiques spécialisées (Beaux-Arts, musicologie, métiers du livre, MST, médiation culturelle)  
• L'analyse des dossiers de candidatures repose sur quatre critères : le niveau académique, le projet professionnel, l'expérience professionnelle antérieure et la motivation à travailler dans les arts, la culture et la création.  
• Il est attendu un niveau académique démontrant des connaissances et compétences liées à la gestion et/ou au droit, ou bien au secteur artistique, culturel et créatif.  
[Voir plus](#)

**Modalités de candidatures**  
 Dossier

**Critères d'examen des candidatures**  
• Parcours et résultats académiques antérieurs  
• Expérience professionnelle /stage  
• Projet professionnel  
[Voir plus](#)

Mais aussi :

- Les attendus,
- Les critères d'examen des candidatures de la formation,
- Les modalités d'examen,
- L'intitulé des parcours de M2 auxquels conduit cette formation, le cas échéant.

# Quelles informations trouve-t-on dans la fiche détaillée d'une formation ? (3)



MENTION ⓘ Direction de projets ou établissements culturels

NP de fiche : RNCPS4104 ⓘ

Cette formation Pour candidater Dans la même mention Insertion professionnelle

Aix-Marseille Université  
AMU - AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ ⓘ

CAPACITÉ D'ACCUEIL ⓘ  
47 étudiant(s)

Candidater

☆ Ajouter aux favoris

Plus d'information sur le site de l'établissement ⓘ

## Pièces demandées

### Pour informations

Vous pouvez retrouver ci-dessous un aperçu des informations et des documents qui vous seront demandés dans le cadre de la candidature à cette formation.

Vous pouvez préparer ces éléments pour être prêt pour la phase de candidature. Nous attirons notamment votre attention sur le format des documents demandés par les établissements : les fichiers téléversés doivent avoir une taille maximale de 2 Mo. Les formats de fichiers supportés sont : JPEG, JPG, PNG, PDF.

Des modifications dans la liste de ces informations et documents demandés peuvent encore être effectuées par les établissements, consultez régulièrement cette page afin de vous préparer au mieux pour la phase de candidature.

Les informations suivies de \* seront obligatoires si vous candidatez à cette formation.

### Motivation et recommandations

**Lettre de motivation \***

Téléversez le document Lettre de motivation.  
Le fichier téléversé doit avoir une taille maximale de 2 Mo. Les formats de fichiers supportés sont : JPEG, JPG, PNG, PDF.  
Assurez-vous que le nom du fichier n'est pas trop long, ne contient que des caractères latins et ne contient pas de caractère accentué.  
Présenter vos principales motivations à intégrer la formation de Master ainsi que le projet professionnel.

**Lettre de recommandation**

Téléversez le document Lettre de recommandation.  
Le fichier téléversé doit avoir une taille maximale de 2 Mo. Les formats de fichiers supportés sont : JPEG, JPG, PNG, PDF.  
Assurez-vous que le nom du fichier n'est pas trop long, ne contient que des caractères latins et ne contient pas de caractère accentué.  
Ne concerne pas les étudiants déjà inscrits à l'IMPACT

### Tests et certifications

**Test de langue française**

Téléversez le document Test de langue française.  
Le fichier téléversé doit avoir une taille maximale de 2 Mo. Les formats de fichiers supportés sont : JPEG, JPG, PNG, PDF.  
Assurez-vous que le nom du fichier n'est pas trop long, ne contient que des caractères latins et ne contient pas de caractère accentué.  
Pour les ressortissants de pays dont le français n'est pas la langue officielle

### Contrats et autres justificatifs

**Justificatif de la prise en charge financière de votre formation**

Téléversez le document Justificatif de la prise en charge financière de votre formation.  
Le fichier téléversé doit avoir une taille maximale de 2 Mo. Les formats de fichiers supportés sont : JPEG, JPG, PNG, PDF.  
Assurez-vous que le nom du fichier n'est pas trop long, ne contient que des caractères latins et ne contient pas de caractère accentué.  
Dans la perspective d'une candidature en formation continue

L'onglet « Pour candidater » vous indique :

- Les pièces demandées obligatoires, signalées par un astérisque
- Les pièces demandées facultatives (sans astérisque)

# Quelles informations trouve-t-on dans la fiche détaillée d'une formation ? (4)



DROIT, ECONOMIE, GESTION

MENTION **Direction de projets ou établissements culturels**

N° de fiche : RNCPS4304

Cette formation Pour candidater Dans la même mention Insertion professionnelle

Aix-Marseille Université  
AMU - AIX MARSEILLE UNIVERSITE

CAPACITÉ D'ACCUEIL  
47 étudiant(s)

Candidater

Ajouter aux favoris

Plus d'information sur le site de l'établissement

Parcours de M1 de cette mention

Dans le parcours « Administration des institutions culturelles (AIC) »

Formation 1 Formation 2

Formation 1

Formation initiale

Faculté d'économie et gestion - Arles cedex (13)

En savoir plus Ajouter aux favoris

Parcours de M2 sur lesquels débouche cette formation

L'établissement n'a indiqué aucun parcours de M2 accessible à partir de cette formation.

Dans le parcours « Management et droit des organisations et des manifestations culturelles »

Dans le parcours « Politique culturelle et mécénat »

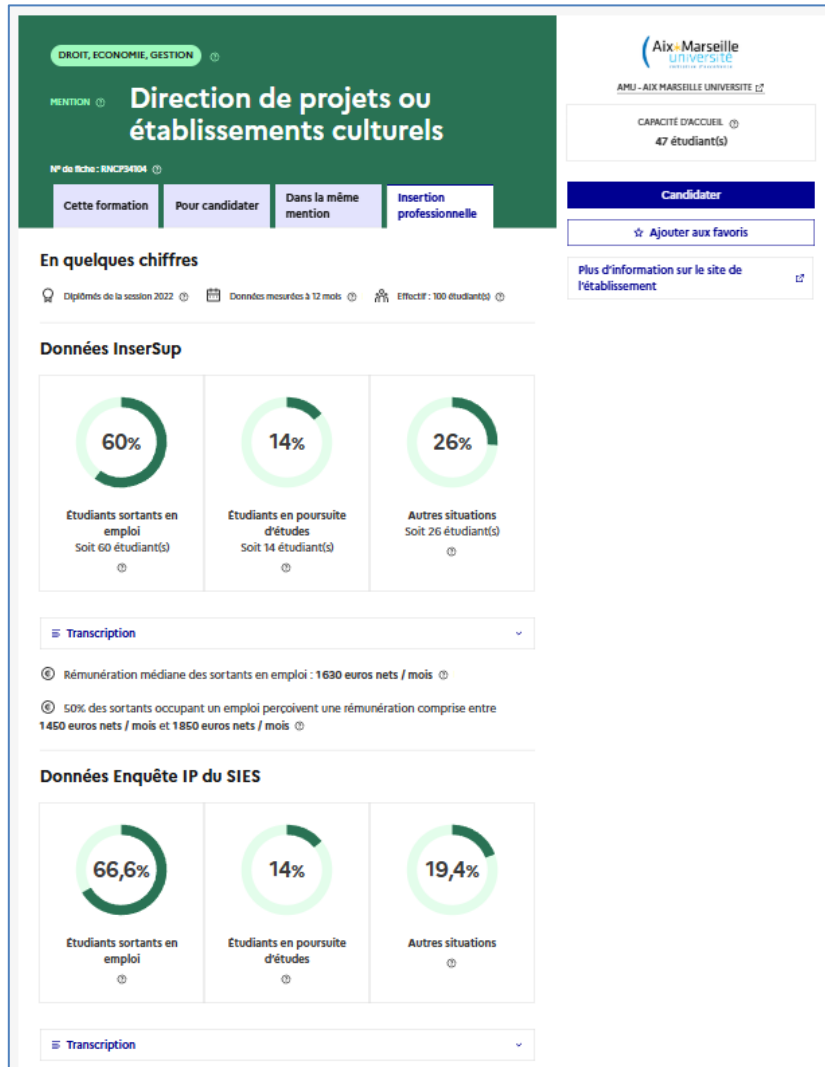
Parcours de M2 de cette mention (pour information)

Il n'existe pas de parcours spécifique à l'année de M2 pour cette mention.

Des informations plus générales sur la mention à laquelle appartient la formation :

- Les autres parcours existants dans cette mention,
  - Les autres formations auxquelles candidater au sein de ces parcours,
  - Les parcours de M2, s'il y en a.

# Quelles informations trouve-t-on dans la fiche détaillée d'une formation ? <sup>(5)</sup>

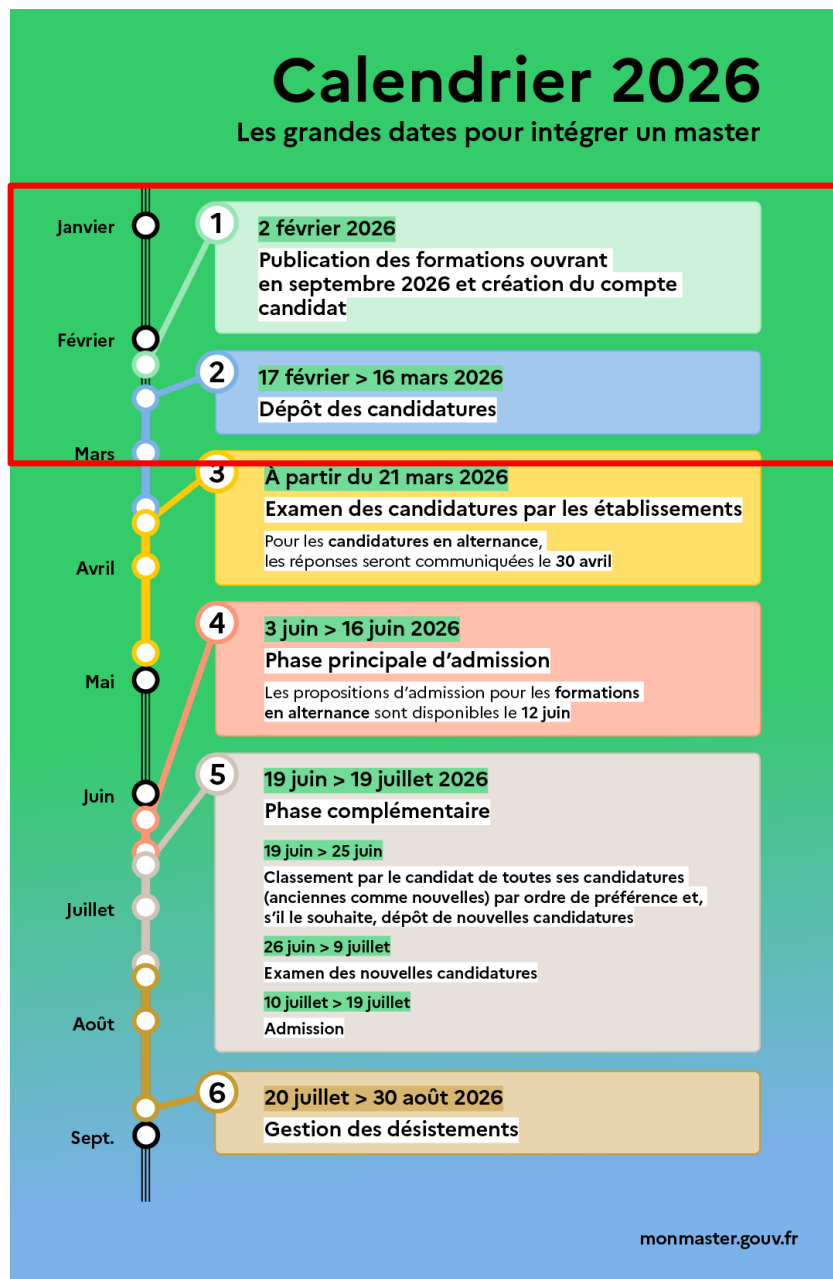


Différents indicateurs sur l'insertion professionnelle des diplômés de cette mention :

- Des données issues de l'enquête InserSup du service des statistiques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Des données issues de l'enquête sur *l'insertion professionnelle* (IP) réalisée auprès des établissements



## 2. La phase de candidature



# Qu'est-ce qui constitue le dossier de candidature ?

Nouveauté 2026 : le dossier candidat pourra être renseigné dès le 2 février

Dossier de candidature

## Dossier candidat (commun à toutes vos candidatures) :

- Informations personnelles,
  - CV,
  - Cursus post-bac,
- Mes stages, mes expériences professionnelles,
- Etc.

## Informations et pièces complémentaires (au choix de l'établissement) :

- Lettre de motivation,
- Lettre de recommandation,
  - Test langue,
- Projet de recherche,
  - Etc.

# Combien de vœux puis-je formuler ?



## Phase principale

- 15 vœux dans des formations classiques (hors alternance)
- 15 vœux dans des formations en alternance



**30 vœux**

## Phase complémentaire

- 10 vœux dans des formations classiques (hors alternance)
- 10 vœux dans des formations en alternance

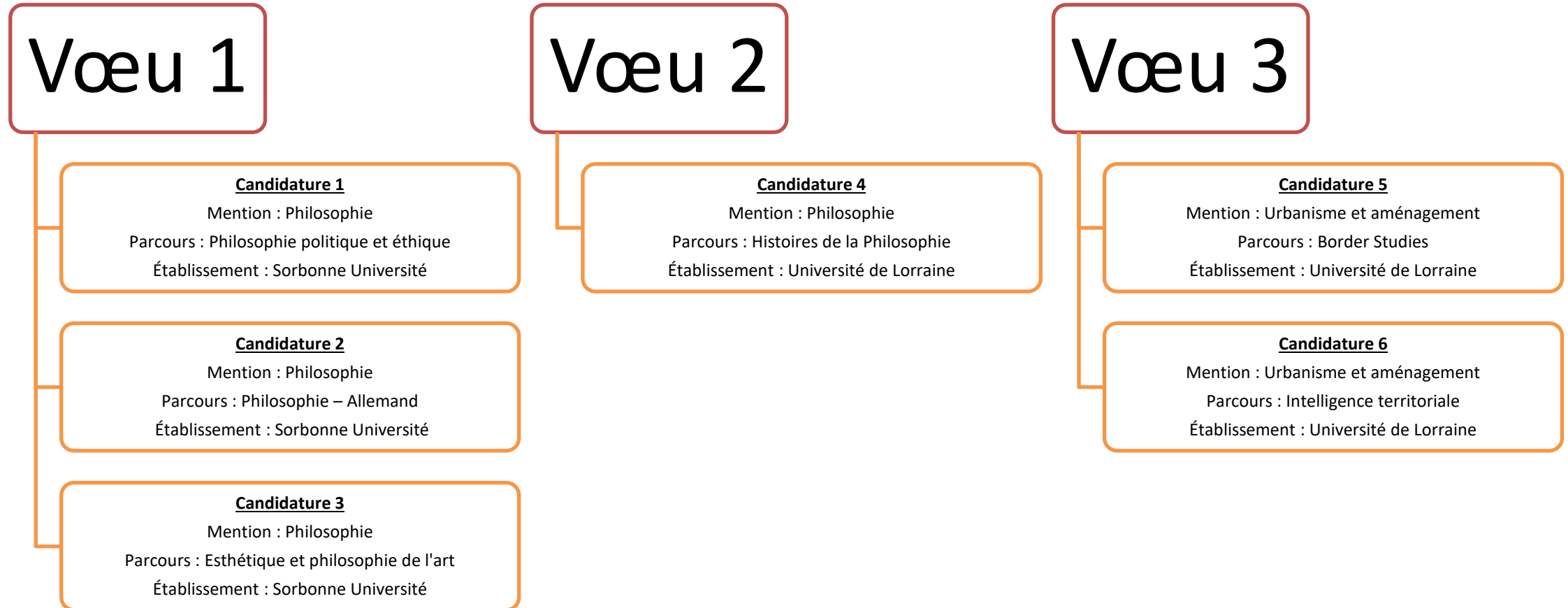


**20 vœux**

# Qu'est-ce qu'un vœu ?



C'est une candidature ou une ensemble de candidatures à l'échelle d'une mention au sein d'un établissement.



# Nos conseils pour candidater

## Faites plusieurs candidatures :

Surtout si vous souhaitez candidater dans les filières où il y a peu de places, afin de maximiser vos chances.

## Diversifiez vos candidatures :

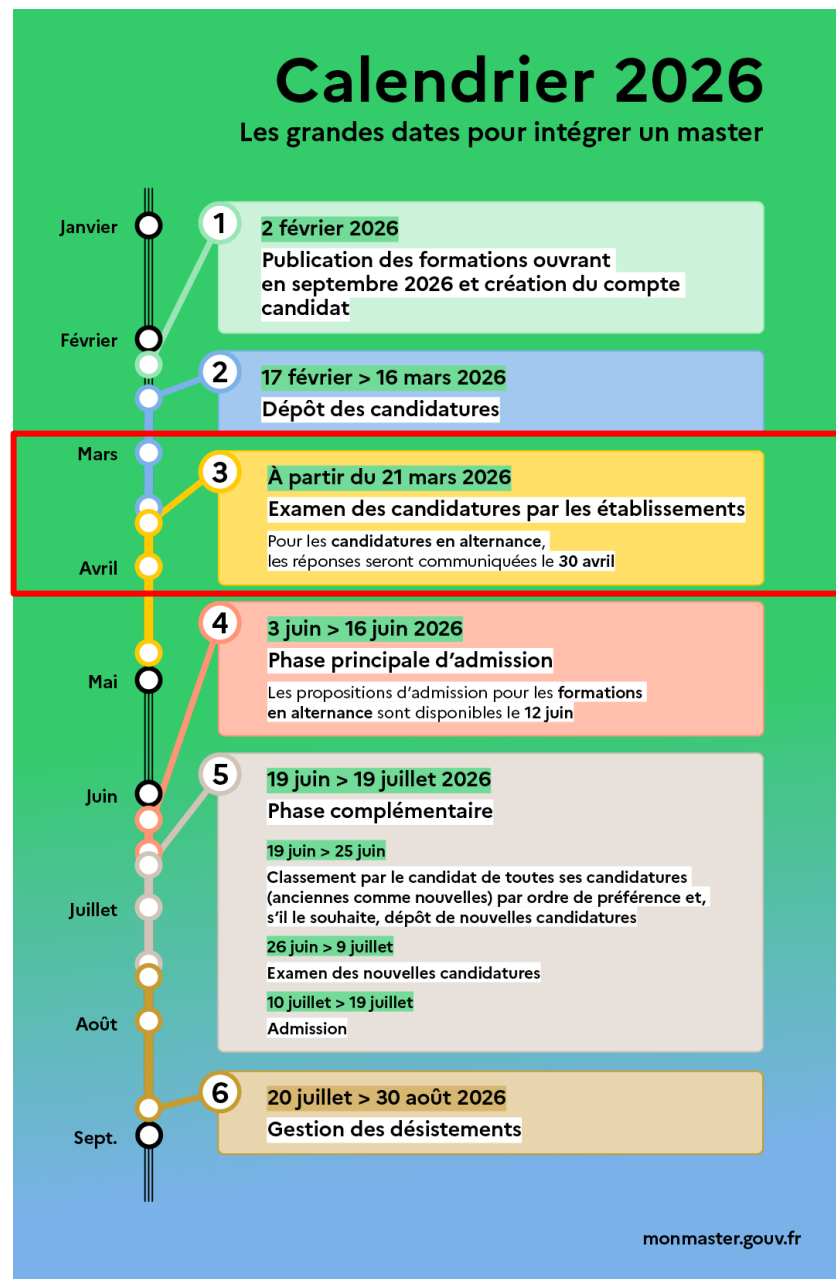
Candidater dans plusieurs mentions, dans différents établissements, dans une autre région...

## Anticipez :

Dès le 2 février, vous pouvez consulter les pièces et informations complémentaires demandées par les établissements. Rassembler ces données en amont permet d'aborder sereinement la phase de candidature.



## 3. La phase d'examen des candidatures



## Que peut-il se passer pendant la phase d'examen des candidatures ?

### Être convoqué :

Si vous avez candidaté dans une ou plusieurs formations qui a pour modalités de candidature « Entretien », « Concours » ou « Examen », vous pouvez être convoqué via la plateforme ou directement par l'établissement.

### Être contacté :

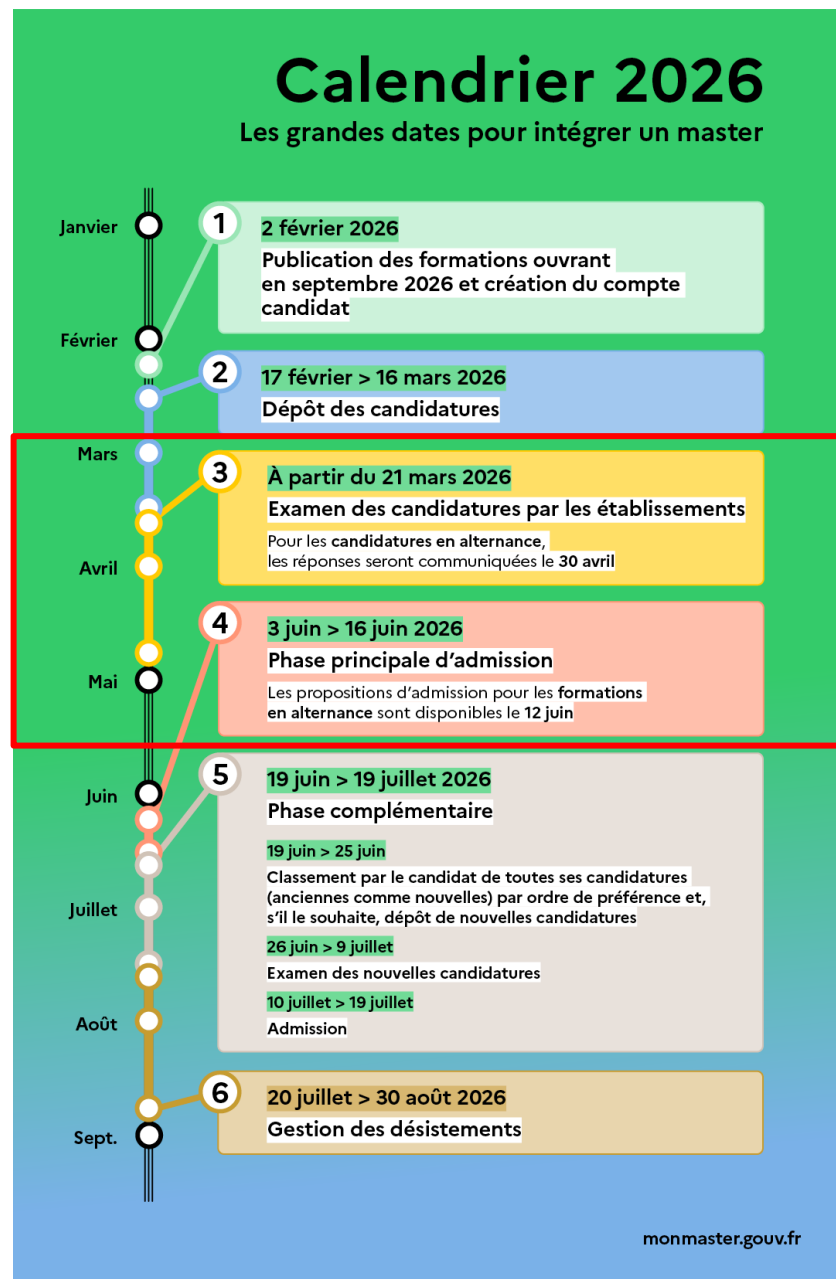
Lors de l'examen des candidatures, les établissements peuvent vous demander des précisions sur votre dossier de candidature ou bien de fournir une autre version d'un document exigé lors de la phase de candidature.

### Conseil :

Consultez régulièrement vos mails et SMS.  
Connectez-vous régulièrement à la plateforme de candidature



## 4. La phase d'admission



# Comment fonctionne l'admission dans les formations *hors alternance* ?

Le 3 juin

Je reçois une  
proposition  
d'admission

Je suis placé  
sur liste  
d'attente

Ma  
candidature  
n'est pas  
retenue

# Comment fonctionne l'admission dans les formations *hors alternance* et *mixtes* ?

J'ai reçu une proposition d'admission

J'ai un délai pour me prononcer :  
J+3 puis J+2 puis J+1

J'accepte définitivement

- Mes autres places sont redistribuées aux autres candidats
- Je m'inscris administrativement

J'accepte provisoirement

- Je me prononce sur mes listes d'attente
- Je ne peux accepter provisoirement qu'une seule proposition

Je refuse la proposition

- Je conserve automatiquement mes places sur liste d'attente

Si je souhaite suivre la formation « mixte » en alternance, je peux :

- **Rechercher** un contrat (ou promesse de contrat)
- Le **déposer** sur la plateforme pour validation
- Voir l'établissement valider ou refuser le contrat
  - ❖ Déposer un nouveau document, le cas échéant.

# Comment fonctionne l'admission dans les formations *hors alternance* et *mixtes* ?



J'ai une place sur liste d'attente mais je n'ai pas encore de proposition

Je conserve automatiquement ma place

- Je n'ai pas besoin de me prononcer

Je vois ma position sur liste d'attente évoluer

- Ma place sur liste d'attente peut se transformer en proposition d'admission. La mise à jour de la liste d'attente a lieu une fois par jour.

Si je souhaite suivre la formation « mixte » en alternance, je peux :

- **Rechercher** un contrat (ou promesse de contrat)
- Le **déposer** sur la plateforme pour validation
- Voir l'établissement valider ou refuser le contrat
  - ❖ Déposer un nouveau document, le cas échéant.

# Quel est le fonctionnement de l'admission dans les formations *en alternance* ?



**Le 30 avril**

Vous pourrez :

- Recevoir un refus,
- Être placé en recherche de contrat :
  - **Rechercher** un contrat (ou promesse de contrat)
  - Le **déposer** sur la plateforme pour validation
  - Voir l'établissement valider ou refuser le contrat
    - ❖ Déposer un nouveau document, le cas échéant.

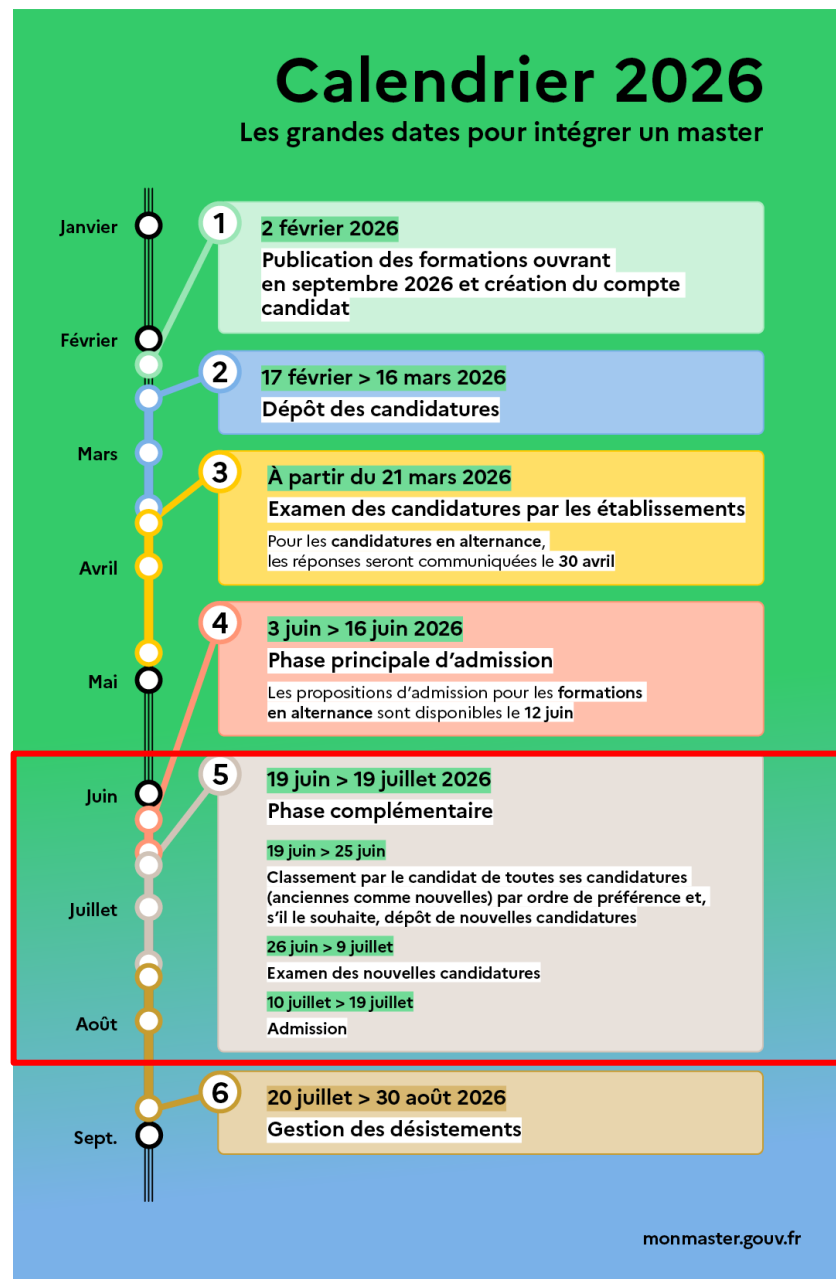
**Le 12 juin**

Vous pourrez :

- **Pour les candidatures sans contrat validé :**
  - Conserver jusqu'au 16 juin mes placements en recherche de contrat (puis pendant la phase complémentaire, si j'y participe, et la phase de gestion des désistements),
- **Pour mes candidatures avec contrat validé :**
  - Être placé sur liste d'attente,
  - Recevoir une proposition d'admission :
    - ❖ L'accepter définitivement -> la procédure est close pour moi, je dois m'inscrire auprès de l'établissement ;
    - ❖ Ou l'accepter provisoirement
    - ❖ Ou la refuser.



## 5. La phase complémentaire



## Participation à la phase complémentaire

Les étudiants ne disposant pas d'une proposition acceptée définitivement à l'issue de la phase principale, le 16 juin (y compris ceux qui n'ont pas participé à la phase principale)

Vous ne pouvez pas candidater à nouveau dans une formation qui n'a pas retenu votre candidature, sauf si le refus était dû à un motif administratif

Seules les formations qui ont encore un certain nombre de places disponibles participent : il y a donc moins de choix

# Comment participer à la phase complémentaire ?



## Du 19 au 25 juin

Je conserve mes candidatures de la phase principale

Et / ou

Je choisis les formations qui m'intéressent et je candidate (10 vœux en alternance, 10 vœux hors alternance)

Je classe mes anciennes et mes nouvelles candidatures du 19 au 25 juin : **c'est indispensable pour participer à la phase complémentaire**

## Du 26 juin au 9 juillet

Les établissements examinent mes candidatures : je peux à nouveau être convoqué ; je regarde bien mes mails, mes SMS et je consulte mon compte candidat.

Mes anciennes candidatures peuvent donner lieu à des propositions d'admission (et je peux déposer un contrat d'alternance)

## Du 10 au 19 juillet

Je reçois les réponses des établissements à mes nouvelles candidatures

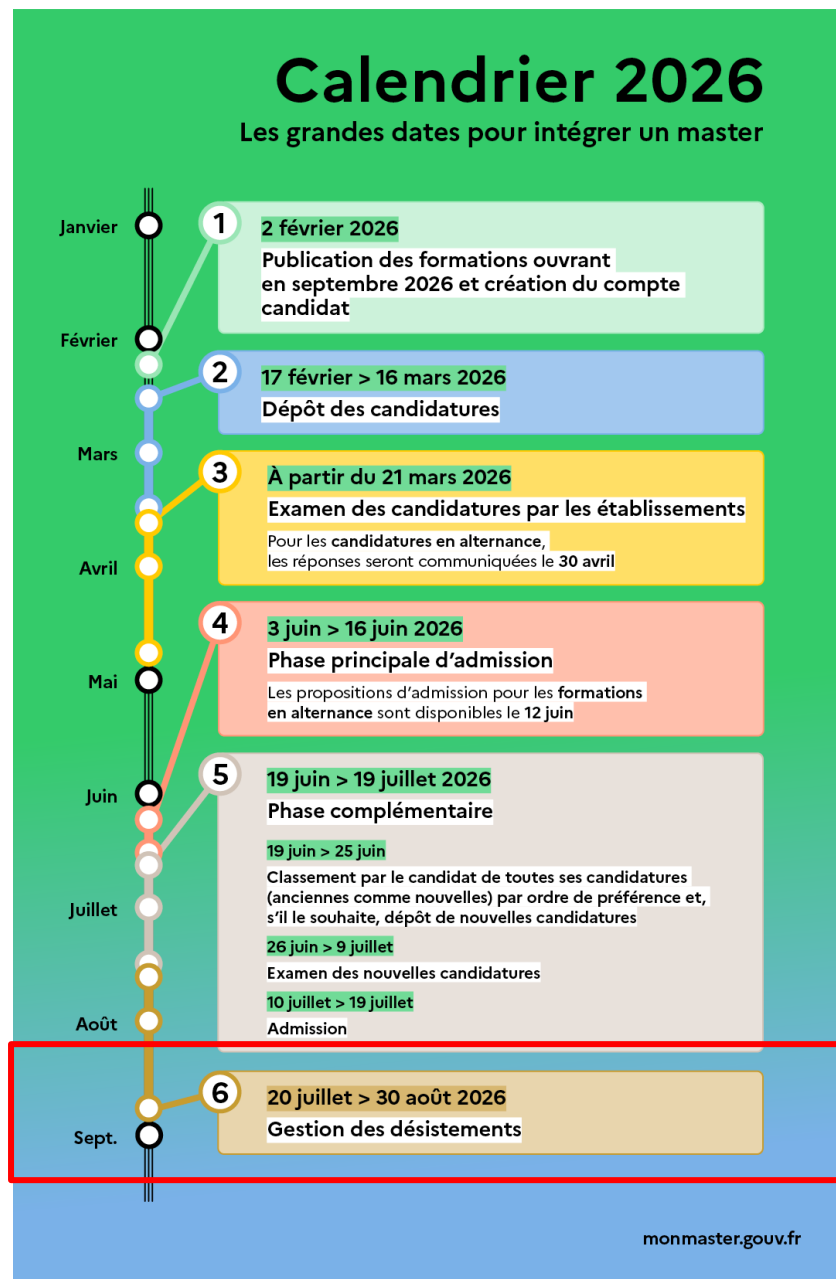
Les propositions reçues sont automatiquement **acceptées provisoirement**

**Les candidatures moins bien classées dans mon ordre sont alors redistribuées à d'autres candidats**

Le 19 juillet, la proposition acceptée provisoirement devient acceptée définitivement



## 6. La gestion des désistements



## Du 20 juillet au 30 août

Le 19 juillet (dernier jour de la phase complémentaire)

J'ai des places sur **liste d'attente** et/ou des **placements en recherche de contrat** mais pas de **proposition d'admission**

Du 20 juillet au 30 août

Mes **places sur liste d'attente** sont archivées et peuvent donner lieu à une proposition d'admission si **une place se libère**

Mes **placements en recherche de contrat** peuvent donner lieu à une proposition d'admission en alternance si mon contrat est validé par l'établissement et si une place se libère

Je peux accepter définitivement ou refuser une proposition : pas d'acceptation provisoire

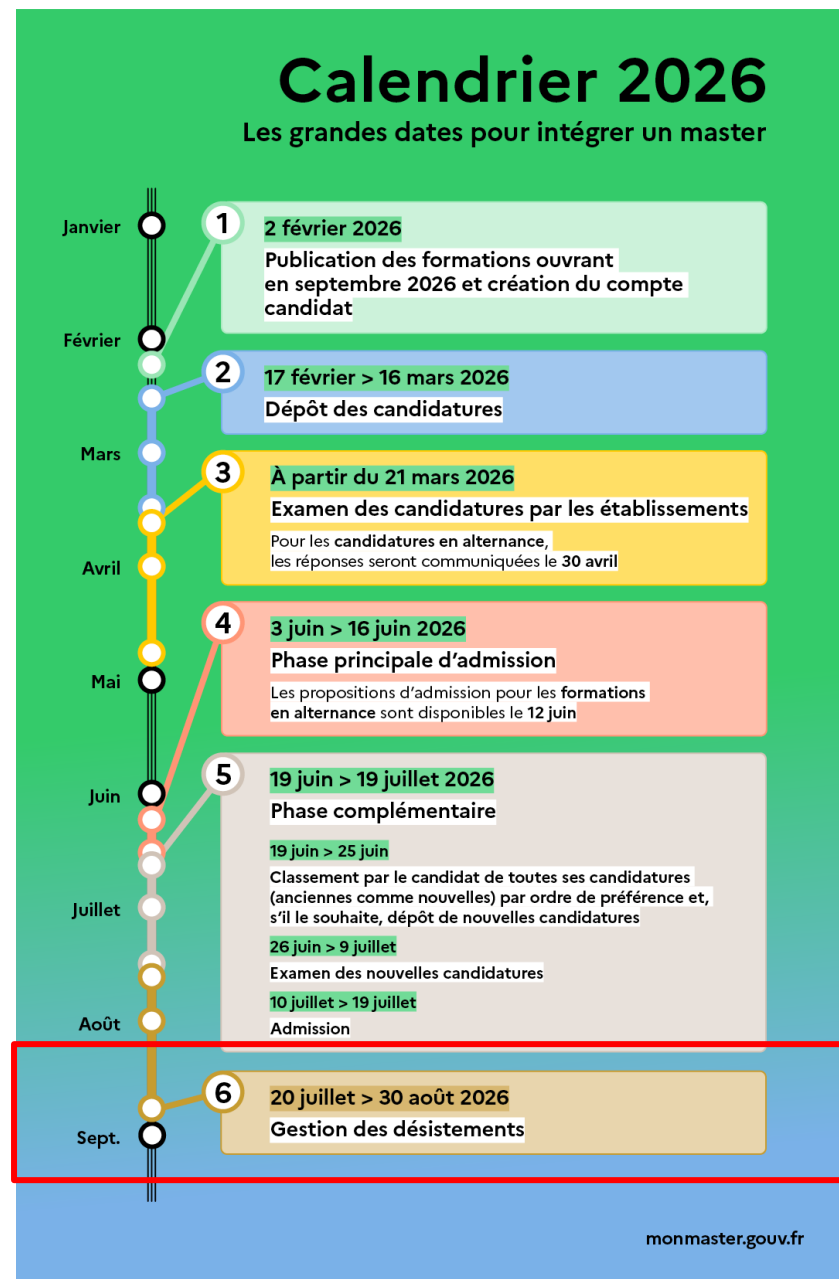
Quels délais pour répondre ?

**Du 20 juillet au 17 août** : j'ai jusqu'au 18 août pour répondre

Réponse au plus tard à **23h59, le lendemain du jour de réception de la proposition, pour une proposition reçue entre le 18 et le 29 août.**



## 7. La saisine du recteur



La plateforme de saisine du recteur ouvrira à partir du 20 juillet.

# Quels sont les critères pour pouvoir saisir le recteur ?



Le **20 juillet**, vous pourrez saisir le recteur de région académique si vous remplissez ces critères :

- Ne pas avoir reçu de proposition d'admission
- Avoir obtenu son DNL au cours des trois dernières années universitaires (**2023-2024, 2024-2025 ou 2025-2026**) ;
- S'il existe au moins deux universités dans votre région académique, vos candidatures doivent
  1. être au moins au nombre de cinq ;
  2. concerner au moins deux mentions de master différentes ;
  3. avoir été adressées à au moins deux établissements d'enseignement supérieur différents.
- S'il n'existe qu'une seule université dans votre région académique , deux candidatures en première année de master doivent avoir été effectuées.

Corse, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française

# Comment vérifier mon éligibilité à la saisine le recteur ?



Dès la phase de candidature, vous pouvez vérifier votre éligibilité à la procédure de saisine en répondant à un quiz dans votre espace candidat :

## Puis-je saisir mon rectorat ?

Pour savoir si vous pouvez saisir votre rectorat, merci de répondre aux questions ci-après. Si votre demande d'accompagnement correspond vous pourrez créer une saisine du recteur en utilisant la [plateforme nationale de saisine](#). Les candidatures évoquées concernent les candidatures effectuées via la plateforme Mon Master mais aussi les candidatures réalisées en dehors de la plateforme.

J'ai obtenu ma licence dans une académie différente de Corse, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Nouvelle-Calédonie ou Polynésie française. \*

- Oui  
 Non



## 8. Vos questions